

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Septembre 2020

139X20

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LA DEFENSE ET LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

Le Conseil Municipal est informé que l'association :

- POUR LA DEFENSE ET LA CONSERVATION DU PATRIMOINE – Siret 509 234 286 000
18 –
13 bis rue Jean Aicard 13170 Les Pennes-Mirabeau.

Représentée par son Président, M.Louis GENARD, dont l'objectif est la conservation et la remise en état du patrimoine de la ville, a présenté un dossier de subvention auprès des services municipaux, ce dernier étant complet, il est proposé de lui attribuer une subvention pour un montant de : 2 150€ .

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'association POUR LA DEFENSE ET LA CONSERVATION DU PATRIMOINE pour un montant de : 2 150€
- PRECISE que les crédits sont prévus au budget
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 25 Septembre 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI